Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130606-2013_A101-DE
Date de télétransmission : 18/06/2013
Date de réception préfecture : 18/06/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU6 JUIN 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A101

OBJET : Politique culturelle - Approbation de la convention d'objectifs entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association Ballet Preljocaj pour l'année 2013

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS-MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile - BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy - BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René - CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CONTE Marie-Ange – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HAMARD-OULMI Nadira –LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHORRO Jean donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Régis – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – LAFON Henri donne pouvoir à SANGLINE Bruno – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PIN Jacky donne pouvoir à BONFILLON Jean – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Helliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – BRUNET Danièle – BUCKI Jacques – CURINIER Erick – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – JAUME Emmanuelle – JOUVE Mireille – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – MOINE Anne – NICOLAOU Jean-Claude – PELLENC Roger – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

12_01

DGA CULTURE ET SPORT
Direction de la Culture
DP

CONSEIL DU 6 JUIN 2013

Rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Politique culturelle

Objet : Approbation de la convention d'objectifs entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association Ballet Preljocaj pour l'année 2013.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'approuver la convention 2013 entre la CPA et le Ballet Preljocaj. Le montant de la subvention pour l'exercice 2013 s'élève à **600 000 €.**

Exposé des motifs :

LE BALLET PRELJOCAJ, CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL

Créée en décembre 1984, la Compagnie Preljocaj devient Centre Chorégraphique National de Champigny-sur-Marne et du Val-de-Marne en 1989. En 1996, elle est accueillie à la Cité du Livre d'Aix-en-Provence et devient Ballet Preljocaj, Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix-en-Provence.

Une renommée internationale

Le Ballet Preljocaj est aujourd'hui constitué de 25 danseurs permanents, plus de 100 représentations par an sont effectuées en France comme à l'étranger. Depuis la création de sa compagnie, Angelin Preljocaj a créé 47 chorégraphies, du solo aux grandes formes.

Ses créations sont reprises au répertoire de nombreuses compagnies, dont il reçoit également des commandes. C'est le cas notamment de La Scala de Milan, du New York City Ballet, du Staatsoper de Berlin et du Ballet de l'Opéra national de Paris.

En 2013, le Ballet présente ses créations 138 fois en France et dans 13 autres Pays : Inde, Italie, Hongrie, Serbie, Espagne, Pays Bas, Allemagne, Kazakhstan, Liban, Luxembourg, Slovaquie, Etats-Unis et Russie.

Angelin Preljocaj va également créer en septembre 2013 une pièce pour le New York City Ballet qui sera reprise par le Ballet Preljocaj en 2014. Au cours de l'année, plusieurs pièces vont être reprises : *Le Sacre du printemps* par le Ballet de Kielce en Pologne, *Les 4 Saison* par le Ballet D'Astana au Kazakhstan, *La Stravaganza* par le Ballet de Tirana en Albanie.

Une implantation locale

Outre la création et la diffusion de ses pièces dans le monde entier, le Ballet Preljocaj multiplie les actions de proximité à Aix-en-Provence, dans la Communauté du Pays d'Aix et dans la région afin de faire découvrir la danse au plus grand nombre.

En octobre 2006, le Ballet Preljocaj a investi son nouveau lieu conçu par l'architecte Rudy Ricciotti. Doté de 4 studios de répétition et d'un théâtre de 378 places, le Pavillon Noir est le premier centre de production construit pour l'activité qu'il abrite où les artistes peuvent mener leur processus de création en intégralité, du travail en studio jusqu'à la représentation sur scène.

Chaque année 15 compagnies sont invitées (55 représentations) dans le cadre de la programmation. Plus de 23 000 spectateurs y assistent chaque année, le taux de remplissage de la salle du Pavillon Noir est de 96% en 2012, le public est originaire à 47% d'Aix-en-Provence, à 31% de la Communauté du Pays d'Aix (hors Aix-en-Provence), à 20% de Marseille et des autres territoires du département des Bouches du Rhône.

Le public est également accueilli au Pavillon Noir à l'occasion des nombreux rendez-vous avec les artistes organisés autour de cette programmation : studios ouverts, présentation de fin de résidence, apéros danse, répétitions publiques (8 par an),

visites guidées et accueils de groupes (190 par an), lectures vidéo-danse (5 cycles, 40 projections), spectacles en collaboration avec des partenaires du territoire tels les ATP d'Aix ou Seconde Nature. Chaque année plus de 9 000 personnes assistent à ces activités au Pavillon Noir.

Le Ballet Preljocaj irrigue le territoire communautaire du Pays d'Aix par l'animation de stages et d'ateliers de pratique artistique (225 ateliers, 350 heures de pratique dispensées à plus de 1 000 participants, 7 stages par an), la collaboration avec les conservatoires, les interventions dansées dans l'espace urbain avec le GUID, Groupe urbain d'intervention dansée (40 G.U.I.D. par an, 8 000 spectateurs environ). Un dispositif complet a été mis en place pour permettre au public de voir la danse partout et autrement.

Ces activités sont conduites en collaboration avec 231 structures partenaires du territoire communautaire en 2012 : associations, centres sociaux, comités d'entreprises, maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées, université, écoles de danse, structures culturelles.

Une situation financière consolidée

La situation financière du Ballet Preljocaj est restaurée après une période difficile consécutive à l'absorption de frais liés à l'ouverture du Pavillon Noir dans ses comptes.

L'économie du Ballet Preljocaj est basée sur une activité de production. Le rythme d'activité varie fortement en fonction du programme de création, qui modifie chaque année les perspectives de diffusion des spectacles.

Dans un souci de bonne gestion, le Ballet a effectué en 2012 un travail d'analyse de sa structure financière et de son point mort afin d'anticiper les creux d'activités. Pour équilibrer son exercice budgétaire, le Ballet Preljocaj a besoin de tourner suffisamment (entre 90 et 100 dates par an) afin de couvrir ses charges de fonctionnement et de structure générées en particulier par la permanence artistique (25 danseurs en CDI) et les activités du Pavillon Noir.

En 2011 et 2012 le Ballet Preljocaj a connu un recul de son activité de tournée (80 dates par an, pas de création en 2011) qui a tendu la situation budgétaire.
Les perspectives de création et de diffusion des spectacles permettent d'envisager les prochains exercices avec confiance :

- 130 dates en tournée en 2013 avec une grande production *Les Nuits*
- plus de 100 représentations prévues en 2014

- une nouvelle grande production en 2015 qui va générer à nouveau des perspectives de tournées importantes.

Sur ces bases apaisées, le Ballet Preljocaj souhaite développer ses activités sur le territoire communautaire dans les années à venir.

2013 : une forte présence sur le territoire et un renforcement de la programmation à l'automne

Le Ballet Preljocaj crée *Les Nuits* dans le cadre de Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture.

Création pour 18 danseurs, chorégraphie Angelin Preljocaj, musique conçue par Natacha Atlas & Samy Bishai et 79D, costumes conçus par Azzedine Alaïa, scénographie par Constance Guisset, lumières par Cécile Giovansili-Vissière.

Le spectacle, librement inspiré du conte *Les Mille et une Nuits*, est créé à Aix en Provence le 29 avril 2013.

Cette création se conjugue avec une présence exceptionnelle du Ballet Preljocaj à Aix-en-Provence tout au long de l'année 2013 : 11 représentations de la création 2012, *Ce que j'appelle oubli*, au Pavillon Noir en janvier et décembre 2013, 11 représentations de la création 2013 *Les Nuits* au Grand Théâtre de Provence en avril et octobre 2013, 3 représentations du programme *Royaume Uni, Le Sacre du Printemps* au Grand Théâtre de Provence en mai 2013.

Près de 21 000 spectateurs d'Aix en Provence et du territoire communautaire vont pouvoir applaudir les créations d'Angelin Preljocaj en 2013.

Afin d'accentuer sa présence sur le territoire communautaire, le Ballet Preljocaj propose à partir de 2013, une représentation gratuite du GU.I.D. dans 10 villes de la Communauté du Pays d'Aix. Dans les 3 prochaines années, le G.U.I.D. va ainsi être présenté dans chaque commune de la CPA en collaboration avec les maires des villes concernées.

Au Pavillon Noir, le Ballet Preljocaj propose une programmation renforcée à l'automne 2013 avec la présence de trois grands chorégraphes internationaux à Aix-en-Provence :

- Robyn Orlin (Afrique du sud), *Beauty remained for just a moment then retourned gently to her standing position...*, du 10 au 12 octobre 2013. Robyn Orlin est la figure emblématique de la danse contemporaine en Afrique du

Sud.

- Via Kathehong Dance (Afrique du sud), *Cabaret Kathelong*, du 4 au 7 décembre 2013. Les Via Kathelong Dance font partie de la nouvelle génération de danseurs issus des banlieues de Soweto.
- La Batsheva Dance Company, Ohad Naharin, *Sadeh 21, du* 13 au 15 décembre 2013.
  Ohad Naharin est le plus grand chorégraphe israélien actuel à la tête d'un ballet internationalement célébré.

Ce renforcement de la programmation en 2013 (20 compagnies, 65 représentations) prépare la tenue d'un Temps fort en mars 2014.

2014 : un « Temps Fort » consacré à la nouvelle scène contemporaine

La Ballet Preljocaj propose du 11 au 29 mars une programmation concentrée en un Temps Fort (9 artistes, 10 représentations) destinée à présenter au public un panorama des tendances les plus innovantes de la danse contemporaine : Gaëlle Bourges, Roy Assaf (Israël), Qudus Onikeku (Nigeria), Jérôme Brabant (La Réunion), Hiroaki Umeda (Japon), Radhouane El Meddeb (Tunisie), Christian Rizzo, Gregory Haloger & Antoine Defoort.

Ce temps fort s'ajoute à la programmation du Pavillon Noir tout au long de l'année 2014 et servira à évaluer l'opportunité de la mise en place d'une biennale à Aix en Provence à l'automne 2015.

La convention 2013

La convention multi partenariale 2010/2012 signée par le Ballet Preljocaj avec l'Etat, le CG 13, le CR PACA, la CPA et la ville d'Aix en Provence est arrivée à terme, sans que les partenaires aient pu finaliser la convention 2013/2015.
Afin de permettre au Ballet de poursuivre ses actions et d'assurer le fonctionnement du **C**entre **C**horégraphique **N**ational dit « le Pavillon Noir », propriété de la CPA, dans cette année capitale pour lui, Il est nécessaire d'approuver une convention d'objectifs bilatérale avec le Ballet au titre de l'exercice 2013.
Le Ballet Preljocaj signera donc avec l'ensemble de ses partenaires des conventions bilatérales de ce type.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2013 du Ballet Preljocaj s'élève à 7 041 944 € dont 3 177 064 de ressources propres, hors subventions (cf. annexe).
Le montant total des subventions conventionnelles se monte à 3 104 880€.
La Ville d'Aix en Provence prévoit d'apporter 383 880€, l'Etat 1 426 000€, la Région PACA 460 000€, le CG13 235 000€ et la CPA 600 000.

Pour sa création 2013, « les Mille et Une Nuits », le Ballet Preljocaj recevra en outre une subvention de 250 000€ de l'association MP 2013.
Il convient de noter que le compte de résultat 2012 annexé a été approuvé par le Conseil d'Administration du Ballet Preljocaj le 9 avril 2013.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2013-00244	Ballet Preljocaj	Activités chorégraphiques	450 000€	7 041 944€	600 000€	600 000€	oui

Visas

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2001_A101 du Conseil communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;
VU le compte de résultat 2012 annexé ;
VU le budget prévisionnel de fonctionnement 2013 et le programme 2012/2013 du Ballet Preljocaj annexés ;
VU l'avis de la Commission Culture en date du 29 avril 2013 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mai 2013.

Dispositif
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

ATTRIBUER à l'association « Ballet Preljocaj » une subvention de **600 000 €** au titre de l'exercice 2013 ;

APPROUVER les termes de la convention d'objectifs 2013 entre la CPA et l'association Ballet Preljocaj;

AUTORISER Madame le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée et tout document y afférent ;

DIRE QUE les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre **33 nature 6574**.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction de la CULTURE

Association Ballet Preljocaj

CONVENTION D'OBJECTIFS 2013

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
Sise CS 40868, 13 626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président; dûment habilitée à l'effet des présentes, par la délibération N° du Conseil Communautaire du 6 Juin 2013.

Désignée sous le terme La Communauté,

D'une part,

Et

L'Association dénommée «Le Ballet Preljocaj »
Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 530, avenue Mozart CS 30824 13627 Aix en Provence N° siret : 333 307 189 9 000 63 code 90012, représentée par son Président, François DEBIESSE;

Désignée sous le terme Ballet Preljocaj,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit ;

Préambule

La Communauté du Pays d'Aix est désormais le partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des actions culturelles accessibles au plus grand nombre.

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

□ sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la culture sur le territoire communautaire, en cohérence avec les orientations de la politique culturelle communautaire.
□ son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale.
□ son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le Ballet Preljocaj s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :
voir le programme joint

L'association Ballet Preljocaj s'engage en outre à préfigurer au 4ème trimestre 2013, par un temps fort , l'organisation d'une biennale de la Danse qui se déroulera en 2015, en alternance avec la Biennale de Lyon.

A cette fin, le Ballet Preljocaj s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs

pour l'année **2013.**

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

Le programme de diffusion est prévu à partir du 01 janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée de l'opération visée à l'article 1.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

3.1. Responsabilités de l'association

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité du Ballet Prejlocaj» et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

Le Ballet Preljocaj s'engage en outre :

- à respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités

- à tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).

- souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. le Ballet Preljocaj assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

- à régler les frais de SACEM et de SACD liés à l'opération décrite dans la présente convention

3.2. Budget prévisionnel de l'opération

L'annexe à la présente convention précise :

– le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.
– les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

3.3. Communication

Le Ballet Preljocaj» s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

Le Ballet Preljocaj s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

La participation financière de la Communauté s'élève à 600 000Euros.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

3.5. Modalités de versement de la subvention

Un premier acompte, correspondant à 70 % du montant total de la subvention sera versée au Ballet Preljocaj à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

3.6. ajustement de la subvention

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

En outre si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles (délibération N°2003-A312, du 12 décembre 2003)

ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION

4.1. Statuts

Le Ballet Preljocaj s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association.

4.2. Compte de résultats – bilan

Le Ballet Preljocaj s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan de la manifestation, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si le Ballet Preljocaj est soumis à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement par l'expert comptable agréé de l'association.

4.3. Contrôle

Le Ballet Preljocaj s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

4.4. Suivi

Le Ballet Preljocaj s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

4.5. Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par le Ballet Preljocaj, auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

ARTICLE 5 –RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles

de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

ARTICLE 6 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Fait à Aix-en-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix	Pour l'Association
Le Président	Le Président
Maryse JOISSAINS-MASINI	François DEBIESSE
Application de la délibération n° Conseil du	Tampon de l'association obligatoire

en date du 10 novembre 2012

en date du 10 novembre 2012

COMPTES DE PRODUITS	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Budget prévisionnel 2012	Projet de Budget 2013
COPRODUCTIONS ET VENTES ht	2 519 445 €	2 897 050 €	1 233 992 €	1 815 800 €	2 279 600 €
BILLETTERIE	232 908 €	225 767 €	243 759 €	240 000 €	260 000 €
STAGES, ATELIERS, GUID	60 567 €	119 521 €	76 848 €	84 200 €	95 000 €
PARRAINAGES, MECENAT	28 528 €	139 856 €	215 474 €	130 000 €	130 000 €
DANCE	- €	- €	- €	- €	- €
autres produits	352 656 €	1 238 786 €	462 816 €	105 800 €	105 000 €
production d'immobilisations	- €	- €	- €	70 250 €	287 464 €
Autres subventions : éducation, activités culturelles			35 500 €	20 000 €	58 880 €
Recettes complémentaires			- €	- €	250 000 €
Coproduction au titre des M.A.Q	549 726 €	510 000 €	510 000 €	510 000 €	510 000 €
SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES	3 162 500 €	3 542 914 €	2 895 200 €	2 895 200 €	3 046 000 €
	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS hors taxe	6 936 636 €	8 673 894 €	5 672 569 €	5 870 450 €	7 041 944 €

COMPTES DE CHARGES		Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Budget prévisionnel 2012	Projet de Budget 2013
60. ACHATS		461 619 €	545 885 €	430 405 €	411 500 €	919 503 €
61. SERVICES		409 484 €	396 225 €	461 945 €	417 200 €	440 259 €
62. AUTRES SERVICES EXT.		1 290 616 €	1 475 367 €	824 409 €	978 300 €	1 259 100 €
63. IMPOTS ET TAXES		- €	- €	- €	- €	- €
64. PERSONNEL	permanents	2 026 627 €	1 906 417 €	1 897 589 €	1 928 871 €	2 022 005 €
	intermittents	462 800 €	665 217 €	532 416 €	536 850 €	670 613 €
	charges	1 305 063 €	1 448 813 €	1 262 288 €	1 253 324 €	1 412 075 €
65. AUTRES CH. GESTION		182 670 €	647 898 €	32 195 €	23 258 €	39 400 €
66. CH. FINANCIERES		69 933 €	172 755 €	30 092 €	24 000 €	24 000 €
67. CH. EXCEPTIONNELLES		7 788 €	317 114 €	4 588 €	5 000 €	5 000 €
Total Charges ht avant amortissements et provisions		6 210 600 €	7 574 189 €	5 475 707 €	5 578 303 €	6 771 944 €
Résultat avant amortissements et provisions		726 036 €	1 099 705 €	196 862 €	292 147 €	270 000 €
68. Dot aux amortissements 1		114 230 €	537 133 €	324 889 €	292 147 €	270 000 €
68. Dot aux amortissements 2		598 578 €				
TOTAL CHARGES hors taxe		6 923 407 €	8 111 322 €	5 800 597 €	5 870 450 €	7 041 944 €
RESULTAT hors provision et éléments exceptionnels		13 223 €	562 572 €	-128 028 €	- €	0 €
provisions : réintégration et dotations nouvelles		- €	176 633 €		- €	- €
RESULTAT		13 223 €	385 939 €	-128 028 €	- €	0 €

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

Recettes des activités	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Budget prévisionnel 2012	Projet de Budget 2013
Ventes et cessions	2 459 445 €	2 496 050 €	1 253 992 €	1 665 800 €	1 350 000 €
Frais annexes					594 000 €
Coproduction	60 000 €	401 000 €	- €	150 000 €	345 000 €
coproductions et ventes lit	2 519 445 €	2 897 050 €	1 253 992 €	1 815 800 €	2 279 000 €
Billetterie	232 908 €	225 767 €	242 739 €	240 000 €	260 000 €
Guid, événements et Sensibilisations	28 596 €	85 912 €	51 825 €	59 200 €	65 000 €
participation coorganisateurs DANCE	- €		- €	0 €	0 €
partenariats, ventes livres dvd etc	31 971 €	33 609 €	25 023 €	25 000 €	30 000 €
Mécénat, événement	28 828 €	139 856 €	215 474 €	190 000 €	180 000 €
PASINO : Coproduction au titre des MAQ	549 726 €	510 000 €	510 000 €	510 000 €	510 000 €
Autres recettes lit	872 029 €	995 144 €	1 045 061 €	964 200 €	1 045 000 €
production passée en immobilisation					
Autres produits de gestion courante	493 €	215 535 €	45 356 €	40 000 €	40 000 €
Produits financiers	26 365 €	970 €	73 €	5 000 €	5 000 €
Produits exceptionnels	271 564 €	28 361 €	20 119 €	20 000 €	20 000 €
Subvent° virées à résultat	- €	188 797 €	- €	- €	- €
					- €
Recettes complémentaires					
Autres produits exceptionnels	7 575 €	79 589 €	88 786 €	40 000 €	40 000 €
Reprises de provisions & Transf.	76 659 €	725 946 €	310 474 €	70 250 €	257 464 €
Autres produits	383 656 €	1 238 786 €	462 816 €	175 250 €	362 464 €
TOTAL RECETTES ET AUTRES PRODUITS	3 774 130 €	5 130 980 €	2 741 869 €	2 955 250 €	3 687 064 €

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Budget prévisionnel 2012	Projet de Budget 2013
Subventions selon convention	2 875 500 €	2 923 500 €	2 895 200 €	2 895 200 €	3 046 000 €
Ville d'Aix en Provence	235 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
dont: Fonctionnement Ballet	235 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
Communauté du Pays d'Aix	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	600 000 €
dont: Fonctionnement Ballet	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	600 000 €
Drac Provence Alpes Côte d'Azur	1 437 500 €	1 425 500 €	1 425 200 €	1 425 200 €	1 426 000 €
réserve de précaution 6%				-83 400 €	
dont: Fonctionnement Ballet	1 390 000 €	1 390 000 €	1 390 000 €	1 390 000 €	1 390 000 €
Actions pédagogiques programmation	47 500 €	35 500 €	35 200 €	35 200 €	36 000 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	488 000 €	488 000 €	460 000 €	460 000 €	460 000 €
dont: Fonctionnement Ballet	488 000 €	488 000 €	488 000 €	460 000 €	460 000 €
	- €		-28 000 €	- €	- €
Département des Bouches du Rhône	235 000 €	235 000 €	235 000 €	235 000 €	235 000 €
dont: Fonctionnement Ballet	235 000 €	235 000 €	235 000 €	235 000 €	235 000 €
Sensibilisation	- €			- €	- €
Autres subventions	287 000 €	619 414 €	35 500 €	20 000 €	308 500 €
Ville d'Aix	120 000 €		- €	- €	- €
Education activités culturelles	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	58 500 €
Danseurs création Bolchoï / reprise Blanche Neige		135 000 €		- €	
Communauté du Pays d'AIX	- €		- €	- €	- €
Danseurs création Bolchoï / reprise Blanche Neige		135 000 €		- €	
Pavillon Noir (loyer)			- €	- €	- €
Pavillon Noir- fonctionnement/ saison Picasso			- €	- €	- €
BRAC	- €		- €	- €	- €
Participation refinancement Ballet		150 000 €	- €		- €
divers : numérisation du fonds, coopération Tunisie			10 000 €	- €	- €
Action collège			5 000 €	- €	- €
PREFECTURE projet Traffic	- €		- €	- €	- €
CONSEIL REGIONAL			- €	- €	- €
Conseil général du Rhône, création Bolchoï	- €	179 414 €	- €	- €	- €
Marseille Provence 2013			500 €	- €	250 000 €
Communauté Européenne	147 000 €		- €	- €	- €
Subventions ttc	3 162 500 €	3 542 914 €	2 930 700 €	2 915 200 €	3 354 500 €
T.V.A s/subventions					
TOTAL CLASSE 7 PRODUITS hors taxe	6 936 630 €	8 673 894 €	5 672 569 €	5 370 450 €	7 041 944 €
	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Budget prévisionnel 2012	Projet de Budget 2013

BALLET PRELJOCAJ

Eléments du projet d'activité

Saison 2012 - 2013

Programmation du Pavillon Noir

ALIOUNE DIAGNE (Sénégal)
BANLIEUE
20 septembre 2012

DADA MASILO (Afrique du Sud)
LE LAC DES CYGNES
2, 3, 4 octobre 2012

COLIN DUNNE (Irlande)
OUT OF TIME
16, 17, 18 octobre 2012

COD, OLIVIER DUBOIS
POUR TOUT L'OR DU MONDE... – Apéro danse
14, 15, 16 novembre 2012

MICHÈLE NKOMP NDJONGUI (Cameroun)
LA FILLE SOS
21 novembre 2012

COMPAGNIE GRENADE, JOSETTE BAÏZ
GRAND HÔTEL - Création
28, 29, 30 novembre et 1er décembre 2012
Artiste en résidence au Pavillon Noir en novembre 2011

COMPAGNIE ECO, EMILIO CALCAGNO
PEAU D'ÂNE
5, 6, 7, 8 décembre 2012

COMPAGNIE ENCLAVE, ANTONIO PEREZ & DAVID SANCHEZ (Espagne)
EN PLATA
13, 14, 15 décembre 2012

BALLET PRELJOCAJ, ANGELIN PRELJOCAJ
CE QUE J'APPELLE OUBLI
Du 15 au 22 janvier 2013

COMPAGNIE HERVÉ KOUBI, HERVÉ KOUBI
CE QUE LE JOUR DOIT À LA NUIT
31 janvier et 1ER février 2013

CCN GRENOBLE, JEAN CLAUDE GALLOTTA
DAPHNIS ET CHLOÉ
13, 14, 15, 16 février 2013

PAVILLON **NOIR**

BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR - Centre Chorégraphique National - 530 Avenue Mozart - CS 30824 - 13627 Aix-en-Provence Cedex 01 - France - Tél. +33 (0)4 42 93 48 00 - Fax +33 (0)4 42 93 48 01
ballet@preljocaj.org - www.preljocaj.org - Siret 0811 020 111 - Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Communauté du Pays d'Aix, de la Ville d'Aix-en-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône - [illegible] - Code APE [illegible] - Licences d'entrepreneur de spectacles [illegible] - Association loi 1901

NOA SHADUR, DAFI ALTABEB, LEE MEIR (Israël)
CALYPSO, HIGH EXPECTATIONS, TRANSALTED INCLUDED
28 février et 1er mars 2013

COMPAGNIE DERNIÈRE MINUTE, PIERRE RIGAL
MICRO
7, 8 mars 2013

COLLECTIF 2 TEMPS 3 MOUVEMENTS, NABIL HEMAIZIA, MATHIEU DESSEIGNE
LA STRATÉGIE DE L'ECHEC
12, 13, 14 MARS 2013

COMPAGNIE MALKA, BOUDA LANDRILLE TCHOUDA
UN CASSE NOISETTE
19, 20, 21, 22 MARS 2013

TPO (Italie)
BAROCCO
4, 5, 6 avril 2013

PEEPING TOM (Belgique)
A LOUER
15 et 16 mai 2013

PAVILLON NOIR

BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR - Centre Chorégraphique National - 530 Avenue Mozart - CS 30824 - 13627 Aix-en-Provence Cedex 01 - France - Tél. +33 (0)4 42 93 48 00 - Fax +33 (0)4 42 93 48 01 ballet@preljocaj.org - www.preljocaj.org - [illegible] - Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Communauté du Pays d'Aix, de la Ville d'Aix-en-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône - INSEE [illegible] - Code APE [illegible] - Licences d'entrepreneur de spectacles [illegible] - Association loi 1901

BALLET PRELJOCAJ

530 AVENUE MOZART
CS 30824
13100 AIX EN PROVENCE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Activité principale de l'association : CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Le 25/03/2013

RENAUD BOYER
EXPERT-COMPTABLE

TIGRINATE & ASSOCIES
250 Rue Victor Baltard

13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
04 42 99 06 80

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2012 12	Exercice N-1 31/12/2011 12	Ecart N/N-1 Euros	Ecart N/N-1 %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	21 002	25 023	4 021-	16.07-
Production vendue de Biens et Services	1 956 634	1 655 252	301 381	18.21
Production stockée	99 863	203 256	103 393-	50.87-
Production immobilisée	3 808 080	3 529 477	278 602	7.89
Subventions d'exploitation	193 121	196 003	2 882-	1.47-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations	5 846	43 366	37 520-	86.52-
Autres produits				
TOTAL I	6 084 545	5 652 377	432 168	7.65
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	9 646	9 414	232	2.47
Variation de stock (marchandises)	13 668	16 550	2 883-	17.42-
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 830 749	1 707 344	123 405	7.23
Impôts, taxes et versements assimilés	210 074	71 778	138 296	192.67
Salaires et traitements	2 561 021	2 508 757	52 264	2.08
Charges sociales	1 153 475	1 111 538	41 937	3.77
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	243 559	179 175	64 385	35.93
Sur immobilisations : dotations aux provisions	59 260		59 260	
Sur actif circulant : dotations aux provisions	70 000	129 164	59 164-	45.81-
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	91 417	32 195	59 222	183.95
TOTAL II	6 242 868	5 765 914	476 955	8.27
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	158 323-	113 537-	44 787-	39.45-
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2012 12	Exercice N-1 31/12/2011 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		65	65-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges	54	8	45	542.82
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	54	73	19-	26.60-
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions	16 638	29 399	12 761-	43.41-
Intérêts et charges assimilées	439	693	254-	36.61-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	17 078	30 092	13 015-	43.25-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	17 024-	30 019-	12 995	43.29
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	175 347	143 556-	31 791-	22.15-
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 922	20 119	13 196-	65.59-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 856		2 856	
Reprises sur provisions et transferts de charges	460 326		460 326	
TOTAL VII	470 104	20 119	449 986	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 311	460	17 852	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 128	4 128-	100.00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	18 311	4 588	13 723	299.11
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	451 793	15 531	436 262	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	6 854 703	5 672 569	882 134	15.55
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	6 278 257	5 800 594	477 663	8.23
SOLDE INTERMEDIAIRE	276 446	128 025-	404 471	315.93
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	276 446	128 025-	404 471	315.93

2013_A101

OBJET : Politique culturelle - Approbation de la convention d'objectifs entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association Ballet Preljocaj pour l'année 2013

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	122
Abstentions	11
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	108
Contre	3
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
BOULAN Michel - BURLE Christian - ROUARD Alain

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
AGARRAT Henri - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BOYER Michel - CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - MARTIN Richard - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
TRAN PHUNG CAU Catherine

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à la majorité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

17 JUIN 2013